



Arrêté n° 558/24

Nature de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024

ID : 069-216901413-20241015-ARRETE558_24-AR



**PORTANT AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE A L'OCCASION
D'UNE BOURSE AUX JOUETS**

Le Maire de la Commune de Mornant,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code du commerce,
- **VU** le décret n° 96 et 1097 du 16 Décembre 1996 relatif aux ventes en liquidation, vente au déballage, ventes en soldes et ventes en magasin d'usine,
- **VU** la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 Août 2008, dont l'article 54 réforme le régime de la vente au déballage et le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, pris en application de la loi L 310-2 du code de commerce précisant les modalités d'application de cette réforme,
- **VU** la demande d'autorisation de vente au déballage établie par Madame Christelle FAGOT pour le compte de l'Association Ma p'tite famille pour demain, en vue de l'organisation d'une bourse aux jouets,

Considérant que l'opération projetée tombe sous le coup des dispositions législatives et réglementaires susvisées,

A R R E T E :

ARTICLE 1er :

L'Association Ma p'tite famille pour demain, représentée par Madame Christelle FAGOT, est autorisée à organiser une vente au déballage.

ARTICLE 2 :

La vente s'effectuera le dimanche 24 novembre 2024 de 8h à 16h au boudrome Jean Palluy, à Mornant.

La Direction Générale est chargée de l'application du présent arrêté qui sera :

- Notifié à Madame Christelle FAGOT de l'Association Ma p'tite famille pour demain,
- Transmis à Monsieur le Préfet du Rhône,
- Transmis à la Gendarmerie de Mornant.

Fait à Mornant, le 15 octobre 2024,

Le Maire,

Renaud PFEFFER

